

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023\_041-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-041

---

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 2

Mme Pauline CANARD

M. Philippe CHAUCHOT

Étaient excusés : 3

Pouvoir de :

Mme Evelyne GAILLOT à Mme Karine BASSARD

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 13

## **OBJET : SUBVENTION COURIR POUR LA PAIX**

Vu la délibération 2023-012 relative à l'attribution des subventions 2023 ;

Considérant la demande de subvention du SCO Dijon en vue de réaliser la cyclo sportive « Courir pour la Paix » le samedi 29 juillet 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :**

- 1) Verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Le Sprinter Club Olympique Dijon » pour son action cyclo sportive « Courir pour la Paix »,

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023\_041-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 15 mai 2023

---

Délibération du conseil municipal n°2023-041

---

- 2) Dire que le versement de cette subvention sera soumis à la réalisation de la manifestation,
  
- 3) Inscrire les crédits au budget 2023

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN